

Conseil Municipal Délibération numéro 2025101606

Date de la convocation 10.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date d'affichage 10.10.2025 <u>Présents</u>: Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY Absents donnant pouvoir: Aurélia BLOT à Florence BONDUEL, Catherine FOUCAULT à Yann GOLLION, Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Nombres de membre

En exercice: 15 Présents : 11 Votants:

Absent excusé: Dominique BAUDOIN.

Délibération année 2024 2025101606

Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service de l'assainissement non collectif

Pour Contre Abstention

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service communautaire d'assainissement non collectif de l'année 2024 adopté par le conseil communautaire le 29.09.2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Le Maire, Florence BON

Le Secrétaire de séance, Sylvie VUILLET, Adjointe au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr